

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

AFSSAPS
Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé

**Décision DG n° 2009-281 du 22 décembre 2009 portant habilitation d'inspecteur
de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé**

NOR : SASM0931219S

Le directeur général,

Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire) ;

Vu la décision DG n° 2009-280 du 22 décembre 2009 portant désignation d'inspecteur de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé,

Décide :

Article 1^{er}

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilité, à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspectrice de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé dont le nom suit :

Mme Diane HALLE, pharmacienne contractuelle.

Article 2

Le directeur de l'inspection et des établissements est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 22 décembre 2009.

Le directeur général,
J. MARIMBERT